

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2015

3/1 – PROGRAMME D'AIDE A L'AMENAGEMENT DES COUREES –  
SENTIER DES GUINGUETTES ET CITE HOUZE – ACCORD SUR LE  
LANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET LE FINANCEMENT

Depuis 2006, la Métropole Européenne de Lille a confirmé sa politique d'intervention en faveur de la réhabilitation des courées. La plupart des courées situées sur le territoire de la Ville ont, depuis, bénéficié de ces interventions. En 2014, la MEL a précisé les nouvelles modalités d'intervention afin de s'inscrire au mieux dans les objectifs affichés au Programme Local de l'Habitat.

A l'initiative des villes, il s'agit de permettre la requalification des courées dès lors que celles-ci ont fait l'objet d'une étude préalable et d'un diagnostic établissant l'intérêt de leur maintien. Les interventions comprennent des travaux de création de réseaux d'assainissement, lorsque ceux-ci sont inexistant, non conformes et/ou défectueux, et de traitement qualitatif des espaces collectifs.

Ces travaux peuvent être exécutés lorsque l'ensemble des propriétaires a :

- accepté de mettre leurs logements en conformité en ce qui concerne le rejet direct à l'égout,
- acté la mise à disposition des sols auprès de la Ville,
- accepté les travaux de réfection concernant le traitement des espaces collectifs (enrobé...).

Au titre du programme 2013-2015 et dans la continuité des précédentes conventions, ces dispositions sont aujourd'hui réunies pour les courées suivantes :

- cité Houzé (accès par la rue de l'Abbé Lemire),
- sentier des Guinguettes (accès par la rue Jean-Bart).

Ces deux courées comprennent 16 logements qui font partie intégrante du patrimoine bâti du territoire monsois. La Ville de Mons en Barœul poursuit l'objectif de requalifier ces formes d'habitat qui contribuent à la diversité de l'offre résidentielle sur le territoire de la commune.

Pour ces deux courées, la répartition des interventions est la suivante :

- la maîtrise d'œuvre globale des travaux est à la charge de la MEL,

- les travaux d'assainissement sont à la charge de la MEL et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- les travaux de mise en conformité pour le rejet direct au tout-à-l'égout à l'intérieur des logements sont à la charge des propriétaires,
- les travaux de requalification des espaces collectifs sont à la charge de la MEL (80 %) et de la Ville de Mons en Barœul (20 %). La Ville prend en charge si besoin l'éclairage public.

Les caractéristiques techniques sommaires des aménagements retenus au programme sont matérialisées sur les plans annexés à cette délibération (position des regards, couleur de l'enrobé, etc.).

Les coûts prévisionnels, à avancer et/ou à prendre en charge par la Ville, concernant ces deux opérations, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	<b>CITE HOUZE</b>	<b>SENTIER DES GUINGUETTES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>OPERATION TOTALE</b>	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT
lot 1 : Assainissement	33 717 €	25 960 €	59 677 €
lot 2 : Requalification	22 327 €	11 733 €	34 060 €
Maîtrise d'œuvre	5 604 €	3 769 €	9 373 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 648 €</b>	<b>41 462 €</b>	<b>103 110 €</b>
<b>Participation Agence de l'Eau</b>	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT
Assainissement	12 840 €	10 360 €	23 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 840 €</b>	<b>10 360 €</b>	<b>23 200 €</b>
<b>Participation MEL</b>	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT
Maitrise d'œuvre 100 %	5 604 €	3 769 €	9 373 €
Assainissement	20 877 €	15 600 €	36 477 €
Requalification 80%	17 861,60 €	9 386,40 €	27 248 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 342,60 €</b>	<b>28 755,40 €</b>	<b>73 098 €</b>
<b>Participation Ville</b>	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT	Coût prévisionnel des travaux HT
Requalification 20%	4 465,40 €	2 346,60 €	6 812 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 465,40 €</b>	<b>2 346,60 €</b>	<b>6 812 €</b>

Les financements alloués par la MEL seront versés sous la forme de subventions d'équipement à la Ville de Mons en Barœul. Ceux de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie seront versés sous la forme d'une participation financière sur 20 annuités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de décider le lancement des travaux de réhabilitation des courées « Cité Houzé » et « Sentier des Guinguettes »,
- de valider le coût prévisionnel présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la réalisation de ces deux opérations et à signer tous documents nécessaires à leur bon déroulement,
- d'inscrire les mouvements financiers correspondants au budget de la commune sur l'exercice 2015.